



OUVRIR UNCOMPTE BANCAIRE

Fiche pratique

POURQUOI OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Pour pouvoir percevoir son salaire ainsi que toute aide publique (RSA ...) ; la loi l'exige.

Pour régler commodément ses dépenses, avec la carte bancaire chez les commerçants ou par chèque ou encore par prélèvement les factures d'eau, d'électricité, de gaz...

CAS OU LES BANQUES REFUSENT DE VOUS OUVRIR DE COMPTE

Si vous faites l'objet d'une condamnation judiciaire, interdiction bancaire ou suite à un usage abusif de la carte bancaire, les banques peuvent refuser de vous ouvrir un compte (et fermer votre compte si vous en avez déjà un).

Que faire alors ? Adressez-vous à la Banque de France. Autre solution : ouvrir un compte Nickel. En tout cas vous pouvez vous faire aider par une assistante sociale ou une association dans la démarche.

COMMENT CHOISIR SA BANQUE

Avec un compte, chaque banque offre divers services : carte bancaire, chéquier, accès à votre compte par internet (pour consulter le relevé des opérations, effectuer des virements), ...

Elle vous facture ces services, soit le tout en forfait, soit en supplément par service que vous choisirez.

Attention : quand vous payez par chèque ou par carte et qu'il n'y a pas assez d'argent sur votre compte, vous êtes à « **découvert** » (on dit aussi que vous êtes "**en débit** », « **débiteur** ») et la banque peut accepter de payer comme

- refuser de payer le chèque ou l'opération par carte, en plus souvent elle vous facture le travail particulier qu'elle doit effectuer sur l'opération;
- ou encore vous faire payer des **agios** c'est-à-dire une somme calculée sur la base du découvert, d'un taux (tant de pourcents) et du nombre de jours pendant lesquels votre compte aura été à découvert.

Vous choisirez la banque où ouvrir votre compte en fonction de ces éléments services et tarifs, mais aussi de ce qui vous facilite la vie au quotidien comme la **présence d'une agence** de cette

banque près de chez vous ou de votre lieu de travail.

Le contrat que vous signerez avec la banque pour ouvrir le compte s'appelle la **Convention de compte**. Avant de signer, lisez-la attentivement, n'hésitez pas à vous faire aider par un(e) assistant(e) social(e) ou une association. Gardez ensuite cette Convention parmi vos documents importants.

QUELQUES SITES INTERNET DE COMPARAISON DES BANQUES

www.quechoisir.org

www.panorabanques.com

www.cbanques.com

www.banquemeilleurtaux.com

www.tarifs-bancaires.gouv.fr (site officiel de l'administration)

LES ASSOCIATIONS

Il existe beaucoup d'associations venant en aide aux personnes en difficulté, des petites travaillant au niveau local aux grandes installées dans beaucoup de villes. Parmi ces dernières : Emmaüs, le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du cœur ...

Et n'oubliez pas : vous pouvez, sur ce sujet comme sur d'autres, vous faire aider et accompagner par une assistante sociale. Pour cela, allez dans un CCAS (Centre communal d'action sociale), toutes les mairies vous fourniront les adresses de ces centres.

Et songez aussi à l'Institut national de la consommation (site internet : www.inc-conso.fr) et ses publications (60 Millions de consommateurs).